

Sur l'ensemble du territoire français, **5060 postes d'enseignants seront supprimés dans le second degré** à la rentrée 2007 (*en réalité plus de 9000*).

**Notre académie devra, quant à elle, « rendre » 300 postes dans le second degré.**

Concrètement, rares seront les établissements où il n'y aura pas, soit une mesure de carte scolaire, soit un départ à la retraite non remplacé, soit un poste fermé après mutation, etc..

Il faudra néanmoins accueillir les élèves à la rentrée 2007, avec toujours moins de **personnel présent**. La baisse des effectifs ne justifie pas toutes ces suppressions.

**La promotion « au mérite »** permettra de faire pression sur les enseignants pour qu'ils acceptent les compléments de service qui leur seront imposés.

#### Réagissons

Pour le bureau académique

Gilles Forhan

**Dans le calendrier du rectorat, nous apprenons que les avancements d'échelon des certifiés pourraient être faits le 3 avril 2007**  
**Quant aux hors-classes, ce serait pour le 28 juin..**



Si la journée de solidarité n'a pas encore été fixée dans votre établissement, à défaut d'une décision rapide du CA, c'est le lundi de Pentecôte qui sera imposé.

## La mobilisation continue :

Le Conseil National du SNCL-FAEN, réuni à Paris le 18 janvier 2007, a décidé, à l'unanimité, d'appeler les personnels enseignants et d'éducation à poursuivre l'action de lutte contre les modifications des décrets statutaires de 1950 en s'associant à la

Grève du 8 février et en participant à la manifestation

**Austerlitz → Sèvres Babylone 13H**

**Congé de formation pour 2007-2008 : date limite du dépôt des dossiers 12 mars 2007**

**Campagne de notation administrative :**

**Du 5 février au 15 mars 2007**

Les personnels doivent être en mesure de disposer d'un délai de **48 heures** entre le moment où ils prennent connaissance de leur fiche de notation et celui où ils la signent. En cas de contestation de la note ou de l'appréciation, vous devez impérativement signer la proposition attestant que vous avez pris connaissance de cette note.

**Les demandes de révision de note sont prises en considération seulement par courrier sous couvert du supérieur hiérarchique. Toute annotation mentionnée sur la notice concernant une éventuelle contestation ne sera prise en compte que si elle est accompagnée d'un courrier de l'intéressé.**

**N'oubliez pas de nous envoyer copie de votre démarche..**

**Promotion, avancement, Hors-classe...**

**Pour les PEGC, la Classe Exceptionnelle est maintenant « au mérite » et plus besoin de postuler !**

Jusqu'à présent l'avancement dans la hors classe et la classe exceptionnelle était un avantage à l'ancienneté (trop long d'ailleurs : l'engagement gouvernemental de 2001 de ramener de 4 à 3 ans la durée des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> échelons de la classe exceptionnelle n'ayant pas été tenu).

Dans la nouvelle circulaire, **il est clair que le passage à la classe exceptionnelle passe de « l'ancienneté » au « mérite »**. C'est un nouveau pas dans l'arbitraire et le renforcement de l'autoritarisme sur les enseignants qui provoquera des **injustices** inacceptables.

A Créteil, il est question en plus de favoriser ceux qui enseignent dans les établissements « ambition et réussite »

Comme pour les autres corps, les avis du chef d'établissement et de l'Inspecteur seront déterminants.

**N'oubliez pas de renseigner I-prof car les inspecteurs peuvent consulter ce que vous y avez mis, surtout quand ils ne vous ont pas inspectés.**





## ÊTES-VOUS PROMOUVABLE CETTE ANNÉE ?

Classe Normale	P.E.G.C. – A.E.			AGRÉGÉS - CERTIFIÉS - PLP - P. EPS - C.P.E. -			M.A.	
	Grand choix	Choix	Ancienneté	Grand choix	Choix	Ancienneté	Choix	Ancienneté
1 <sup>er</sup> au 2 <sup>e</sup>			1 an			3 mois	2 ans 6 mois	3 ans
2 <sup>e</sup> au 3 <sup>e</sup>	1 an		1 ans 6 mois			9 mois	2 ans 6 mois	3 ans
3 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup>	1 an		1 ans 6 mois			1 an	2 ans 6 mois	3 ans
4 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup>	2 ans		2 ans 6 mois	2 ans		2 ans 6 mois	3 ans	4 ans
5 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans	4 ans
6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans	4 ans
7 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans	4 ans
8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois		
9 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	3 ans	4 ans	5 ans		
10 <sup>e</sup> au 11 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois		
<b>HORS-CLASSE</b>	<i>Échelons</i>	1 <sup>er</sup> au 2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> au 3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup>	
<b>CERT. – PLP - P. EPS - C.P.E.</b>		2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans	
<b>H.C. des P.E.G.C.</b>		2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans		
<b>Cl. exceptionnelle des P.E.G.C.</b>		3 ans	3 ans 6 mois	4 ans	4 ans			